



Les Agents Contractuels à la Commission C'est mieux mais ce n'est pas assez ! Il faut enfin pleinement utiliser les talents

Où en est-on de la négociation sur les Agents Contractuels ? Après 2.5 de négociation et avant l'ultime négociation politique avec Mme Georgieva , la nouvelle politique, malgré des avancées réelles, laisse en suspens des points essentiels comme l'organisation du prochain concours interne et une vraie mobilité professionnelle. La mobilisation des AC à travers le Collectif des Agents Contractuels doit continuer.

Une importante négociation de dialogue social se terminera bientôt au sein de la Commission entre les syndicats et l'administration concernant les Directives Générales d'Exécution (DGE) pour les Agents Contractuels (AC).

En quoi cette longue négociation, commencée juste après l'adoption du nouveau Statut en janvier 2014, est-elle importante ?

Pour U4U la réponse est claire.

La politique qui sera adoptée pour les AC de la Commission sera, par mimétisme, la même que celle qui sera adoptée par les autres institutions. Or cette négociation dure depuis 2.5 ans et achoppe encore en négociation politique avec Mme Georgieva sur 9 sujets (contre 10 « résolus »). En d'autres termes, les longues négociations sur les AC, malgré de réels progrès, gardent en suspens des sujets sensibles encore non résolus, notamment pour les AC 3 ter à durée déterminée.

Parmi les points saillants qui restent à évoquer dans cette ultime négociation, il en reste deux particulièrement importants.

D'une part, la négociation inclut les concours internes réservés aux AC, avancée majeure obtenue par U4U lors des dernières négociations statutaires. Les lenteurs de la négociation risquent en effet de remettre en cause le principe fondamental que chaque AC devrait pouvoir se présenter au moins à un concours interne au cours d'une période de 6 ans. U4U exerce donc pression sur Mme Georgieva pour que le prochain concours soit organisé le plus vite possible.

D'autre part, U4U continue de demander la mise en œuvre d'une mobilité tous azimuts qui permette d'utiliser au mieux tous les talents. Cela passe par une bourse des emplois ouverts aux AC 3 ter comme aux AC 3 bis qui offre la possibilité d'une mobilité flexible dans l'ensemble de la Commission et même des institutions. La première mesure consiste à organiser dans SYSPER à la Commission un marché régulé de l'emploi des AC. En période de limitations des crédits, cette mesure permettra d'utiliser au mieux les talents et de maximiser les formations acquises sur le tas ou formellement en conformité avec la politique d'utilisation prônée par la Commission.

Il reste donc à obtenir encore des avancées lors de cette négociation finale en 2017, mais aussi à continuer le combat à plus long terme pour une politique moderne en faveur des AC au-delà des prochaines DGE.

24/10/2016